

Ce qu'il faut faire ensuite

Vérifiez l'étiquette de votre produit: contient-elle les pictogrammes et les mentions de danger et conseils de prudence? Si ce n'est pas le cas, vous pouvez obtenir de l'aide de différentes façons:

- Fiche de données de sécurité: la rubrique 2 de la FDS contient les informations relatives à la classification et à l'étiquetage
- Site web de l'ECHA
- Association industrielle dont vous dépendez
- Votre service national d'assistance CLP: vous pouvez obtenir des informations dans votre langue
- Inventaire C&L de l'ECHA: vous y apprendrez comment une substance a été classée par d'autres entreprises et si elle possède déjà une classification harmonisée
- Appliquez la classification harmonisée des substances
- Utilisez la classification et l'étiquetage de votre fournisseur si vous ne modifiez pas la composition des produits chimiques
- Emballez et étiquetez votre mélange conformément au règlement CLP

Pour de plus amples informations sur le règlement CLP, consultez la page web:

» <http://echa.europa.eu/fr/regulations/clp/understanding-clp>

La terminologie juridique et les informations clés sont fournies dans les 23 langues officielles de l'UE. Vous pouvez utiliser le service en ligne de l'ECHA pour télécharger les mentions de danger et les conseils de prudence à faire figurer sur les étiquettes.

» <http://echa-term.echa.europa.eu/fr/home>

Vous trouverez les réponses aux questions fréquemment posées en suivant le lien:

» <http://echa.europa.eu/fr/support/qas-support>

POUR LES PME

La classification, l'étiquetage et l'emballage des produits chimiques dangereux dans l'UE reposent sur un système approuvé au niveau mondial. Ils facilitent le commerce international et assurent la cohérence de la communication sur les dangers chimiques, ce qui permet d'améliorer la santé, la sécurité et la protection de l'environnement. Le fait de se conformer à un ensemble unique de règles dans le monde entier renforce la confiance du public dans l'utilisation sûre des produits chimiques.

Pour commencer:

» <http://echa.europa.eu/fr/sme>

Classer et étiqueter les produits chimiques

Guide succinct sur la classification
et l'étiquetage des produits
chimiques dans l'UE



La classification, l'étiquetage et l'emballage des produits chimiques

Si votre entreprise fournit des produits chimiques dangereux dans l'UE, avant de les mettre sur le marché, ils doivent être étiquetés conformément au règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (CLP). Les exigences du règlement CLP assurent que les dangers que présentent les produits chimiques sont clairement communiqués aux travailleurs et aux consommateurs de l'Union européenne grâce une classification et à un étiquetage appropriés.

» <http://echa.europa.eu/fr/regulations/clp/understanding-clp>

L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT CHIMIQUE COMPORTE

- le nom du produit chimique et l'identificateur de produit;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fournisseur;
- la quantité de produits chimiques dans l'emballage;
- les pictogrammes de danger, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence.

» <https://echa.europa.eu/fr/regulations/clp/labelling>

DÉCIDEZ DE LA CLASSIFICATION ET DE L'ÉTIQUETAGE

Si vos produits chimiques répondent aux critères de classification en tant que dangereux, vous devez les étiqueter. Vous devez tenir compte de toutes les classes de danger et de leurs différenciations et décider de la classification appropriée pour les dangers physiques, pour la santé ou pour l'environnement. Après avoir pris cette décision, vous devez sélectionner les éléments d'étiquetage adéquats.

» <http://echa.europa.eu/fr/support/mixture-classification/decide-on-classification-and-labelling>

Les pictogrammes CLP



Inflammable - Peut causer des graves incendies en cas d'exposition aux étincelles, aux flammes, à la chaleur



Toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme sur l'écosystème



Peut provoquer de très graves effets à long terme sur la santé



Provoque des brûlures de la peau et des yeux, détruit les métaux



Danger de mort même en petites quantités ou suite à une exposition brève



Irrite la peau et les yeux; effets nocifs sur la santé, endommage la couche d'ozone



Explosif - Sensible au feu, à la chaleur, aux vibrations ou aux frottements



Peut provoquer ou aggraver un incendie, accroît le risque d'incendie



Le récipient peut exploser sous l'effet de la chaleur, liquide très froid pouvant causer des brûlures

» <http://echa.europa.eu/fr/regulations/clp/clp-pictograms>

UTILISEZ LA CLASSIFICATION ET L'ÉTIQUETAGE HARMONISÉS

Certaines substances ont une classification et un étiquetage harmonisés afin de garantir une gestion appropriée des risques. L'utilisation d'une classification et d'un étiquetage harmonisés est obligatoire. La liste des substances dangereuses pour lesquelles il existe une classification et un étiquetage harmonisés est régulièrement mise à jour.

» <https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/annex-v-i-to-clp>

NOTIFIEZ À L'ECHA LA CLASSIFICATION DE VOS PRODUITS CHIMIQUES

Si vous mettez une substance dangereuse sur le marché, vous devez notifier à l'ECHA sa classification et son étiquetage dans un délai d'un mois. Pour les importateurs, le délai d'un mois est calculé à partir du jour où une substance, en tant que telle ou contenue dans un mélange, est physiquement introduite dans l'UE.

» <http://echa.europa.eu/fr/regulations/clp/cl-inventory/notification-to-the-cl-inventory>

CONVENEZ AVEC LES AUTRES ENTREPRISES DE LA CLASSIFICATION ET DE L'ÉTIQUETAGE DE VOS SUBSTANCES

Si vous désirez plus d'information sur la classification et l'étiquetage des substances notifiées et enregistrées provenant des fabricants et des importateurs, vous pouvez consulter l'inventaire des classifications et des étiquetages.

» <https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/cl-inventory-database>

CONSULTEZ LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Les fiches de données de sécurité (FDS) sont le principal outil permettant de s'assurer que les fournisseurs communiquent suffisamment d'informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour permettre une utilisation sûre de leurs substances et mélanges.

» <http://echa.europa.eu/fr/safety-data-sheets>